



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 62896

## Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation préoccupante des professions médicales en milieu rural. De nombreux départements se caractérisent par un vieillissement de leur population vivant hors agglomération urbaine qui va de pair avec le vieillissement des médecins présent sur ces territoires et leur non-remplacement à leur départ en retraite. La loi sur le développement des territoires ruraux se fixe pour objectif de répondre à cette situation par des incitations financières pour faciliter l'installation de médecins en milieu rural. Des projets de maisons médicales regroupant les différents service de santé voient également le jour comme par exemple en Loir-et-Cher, dans le canton de Mondoubleau sur l'initiative de la communauté de communes des Collines du Perche. Il demande au Gouvernement de lui indiquer ses intentions pour soutenir ces initiatives et les mesures qu'il envisage pour permettre aux collectivités locales de mettre en place ces dispositifs. Il lui demande également de lui indiquer le devenir du fonds d'amélioration de la qualité des soins de ville.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62896

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 avril 2005, page 3683